

Le Conseil national de l'industrie publie son rapport annuel 2016

Le Conseil national de l'industrie (CNI) publie son rapport annuel 2016. Ce rapport présente les réalisations et les perspectives du CNI ainsi que de toutes ses composantes (les Comités stratégiques de filière¹ et les Sections thématiques²). Les contrats de filière représentent notamment plus de deux cents actions, dont plus de cinquante ont été achevées en 2016. Plus de cent groupes de travail pilotent au sein du CNI ces actions. Le CNI s'engagera fortement, en 2017, dans la diffusion de l'industrie du futur au sein de ses filières industrielles.

Le Conseil national de l'industrie (CNI) publie son rapport annuel 2016. Ce rapport d'activité présente les réalisations et les perspectives du CNI ainsi que de toutes ses composantes : les Comités stratégiques de filière (CSF) qui accompagnent le développement des filières industrielles, les Sections thématiques (ST) qui travaillent sur des problématiques transverses aux différentes filières et le bureau qui est chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux du CNI.

Le CNI a travaillé en 2016 plusieurs avis et recommandations sur les politiques publiques concernant l'industrie française :

- [une Communication sur l'industrie « Réussir la nouvelle révolution industrielle »](#).
- [un avis sur la formation continue et professionnelle](#) ;
- [un avis sur le « Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne »](#) ;

Une double révolution, digitale et sociétale, modifie en profondeur le visage de l'industrie et concerne toutes les filières industrielles. C'est une formidable opportunité pour renforcer notre industrie en repensant les produits, les processus et les modèles d'affaires et, ainsi monter en gamme, innover et développer l'offre de services. Une stratégie collective d'investissement massif dans le développement des compétences et des qualifications des salariés est indispensable pour réussir. La structuration en filières via les CSF est un levier majeur pour accélérer ce déploiement de l'industrie du futur dans les entreprises.

Les quatorze CSF¹, correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie française, ont permis d'identifier de façon convergente, dans des «contrats de filière», les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels.

Pour Frédéric Saint-Geours, vice-président du CNI : « *Ces plans d'action concrets que sont les contrats de filière aident les filières à relever les enjeux auxquels elles sont confrontées.* »

¹ Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Bois, Chimie et Matériaux, Eco-Industries, Ferroviaire, Industries extractives et première transformation, Industries et Technologie de santé, Mode et Luxe, Naval, Nucléaire et Numérique

² Economie circulaire, Emploi et Compétences, Europe, Réglementation et Simplification

Les contrats de filière représentent plus de deux cents actions dont plus de cinquante de ces actions ont été achevées en 2016. Ces actions sont conduites par près de cent groupes de travail. Elles portent principalement sur l'innovation, l'emploi et les compétences, la performance des entreprises, PME notamment, l'export et l'économie circulaire.

En 2017, l'objectif est d'amplifier les actions entreprises que ce soit dans les CSF et leurs groupes de travail, dans les ST ou au bureau du CNI, notamment dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations des trois avis du CNI.

Parmi les actions engagées ou envisagées, on peut notamment citer :

- identifier enjeux et opportunités de l'industrie du futur dans les filières *via* des études et les traduire en actions dans les contrats de filière ;
- accompagner la diffusion de l'industrie du futur dans les filières *via* la création d'une Section thématique Industrie du futur ;
- éclairer avec France Stratégie le « Paradoxe de l'investissement français » énoncé dans la Communication sur l'industrie : un investissement industriel élevé mais un parc industriel en partie obsolète ;
- poursuivre les actions en faveur de la formation, tant initiale que tout au long de la vie.

[Télécharger le rapport annuel 2016](#)

A propos du CNI

Présidé par le Premier ministre, le Conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France. Il peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés. Il constitue, notamment, des Comités stratégiques de filière chargés de traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières. Chaque entité du CNI travaille dans un cadre tripartite, association fédérations professionnelles, organisations syndicales de salariés et pouvoirs publics.

Contact presse : Laetitia STEFFEN - 01 79 84 31 07 – laetitia.steffen@finances.gouv.fr

www.conseil-national-industrie.gouv.fr